





Incendie au bureau

L'incendie peut se déclarer dans toutes les pièces, bureaux, archives, cafétéria, sanitaires... et souvent de façon insidieuse. Dans les bureaux, certaines installations et habitudes peuvent être des sources d'incendie méconnues. Rappel : cent grammes de papier froissé engendrent une flamme haute alors que dix kilos de livres fermés brûlent mal et se consument superficiellement.

Conditions de travail

Causes matérielles

- Utilisation de matériaux facilement inflammables (papier, polystyrène, cartons …) et d'appareils électriques.
- Difficulté de circulation autour des bureaux, armoires de rangement, appareils.
- Absence d'armoires métalliques de rangement.
- Mauvaises utilisations des portes coupes feu : laissées ouvertes, bloquées…
- Utilisation de panneaux d'affichage avec des feuilles volantes (préférer les panneaux fermés).

Les habitudes

- Encombrement au sol des pièces et des circulations.
- Présence d'appareils tels que lampes halogènes, radiateurs d'appoint, cafetières, micro-ondes…
- Non respect de l'interdiction de fumer.



Prévenir les incendies et réduire les blessures et les dommages matériels sont le fait des responsables d'établissement et des personnels. L'un et l'autre doivent respecter les obligations.

Obligations réglementaires

Chef d'établissement

- Nommer et former le personnel chargé d'aider à l'évacuation (guide file, serre file).
- Établir des procédures d'évacuation en cas de sinistre et les faire connaître.
- Inclure dans le processus l'éventuelle présence de personnes handicapées.
- Organiser des exercices d'évacuation, au moins tous les ans.
- Afficher les numéros d'appel de secours « SUR » ou « PRÈS » des téléphones.
- Former les personnels à la lutte contre l'incendie et à l'évacuation des bâtiments.

Personnel

- Connaître le numéro d'alerte.
- Connaître le cheminement prévu vers la ou les sorties (balisage vert).
- Connaître l'emplacement du déclencheur manuel d'alarme le plus proche et savoir l'activer.
- Connaître l'emplacement des extincteurs.
- Participer aux formations concernant l'incendie et aux exercices d'évacuation (*voir fiche Formation*).



Dans tous les cas, « toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné » (code du travail – art. 232.12.20).

Prévention des incendies

Électricité *(cf. fiche Électricité)*

C'est la principale cause d'incendie dans les bureaux.

- Éviter au maximum l'utilisation de prises multiples.
- Utilisez du matériel électrique norme NF (les prises multiples CE en respectant les consignes).
- Ne pas utiliser de rallonges, ni de prises multiples de façon permanente. Remplacer les rallonges par des installations fixes.
- Ne pas utiliser de rallonges enroulées sur elles-mêmes (les dérouler complètement avant utilisation).
- Ne jamais surcharger les circuits électriques et les prises de courant.
- Mettre au rebut les fils électriques et les prises multiples en mauvais état.

Bureau de coordination
de la prévention des risques



Institut national
de la santé et de la recherche médicale



Appareils

- Éloigner les matériaux combustibles des appareils qui produisent de la chaleur.
- Laisser de l'espace pour la circulation de l'air autour des appareils sources de chaleur (chauffage, imprimante, photocopieuses, ordinateurs…).
- Veiller au nettoyage, à l'entretien de ces appareils.
- Veiller à les utiliser conformément au mode d'emploi.
- Veiller à la fermeture des appareils (ordinateurs, cafetières, photocopieuses, lumières, radiateurs d'appoint…) en fin de journée et le week-end.
- Débrancher les lampes halogènes.

Locaux

- Veiller à l'entretien des locaux et à l'élimination des matières combustibles (emballages) susceptibles d'alimenter un incendie.
- S'assurer que rien ne bloque les portes de sortie, ni ne gène l'accès aux matériels de secours (extincteurs…).
- Veiller à ce que les locaux techniques ne servent pas d'entrepôts.
- Fermer les portes et les fenêtres le soir en partant.
- Ne jamais caler une porte coupe-feu.

Attention : utilisation de bougies d'ambiance, plantes synthétiques, décorations de Noël…

Activité

- Ranger les bureaux : éviter la présence de feuilles volantes.
- Fermer les meubles classeurs, ranger les papiers en fin de journée.
- Jeter toutes les matières d'emballage et enlever le papier déchiqueté.



Conduites à tenir

Il s'agit de lister des recommandations générales. Elles doivent être adaptées en fonction des installations, de la configuration des locaux et de l'environnement administratif ou scientifique.

Départ de feu

- Agir vite sans affolement.
- Utiliser les moyens d'extinction à disposition.
- Donner l'alarme.
- Si possible tout ou partie :
  - arrêter les appareils en fonctionnement ;
  - couper l'alimentation électrique et l'alimentation éventuelle en autres fluides (gaz…) ;
  - fermer les portes.
- Évacuer les locaux, en se tenant le plus près possible du sol en cas de fumées.
- Se protéger les voies respiratoires avec un mouchoir humide si possible.
- Évacuer le bâtiment rapidement et calmement en suivant les acheminements jusqu'au point de rassemblement prévu.
- Effectuer un recensement des personnes manquantes et en informer les sapeurs-pompiers sur place ou dès leur arrivée.
- Ne jamais utiliser les ascenseurs ou les monte charges.

En cas de présence importante de fumées dans les dégagements :

- Se réfugier dans une pièce avec une fenêtre.
- Fermer la porte de la pièce.
- Si possible colmater le bas de la porte avec un linge humide et mouiller la porte.
- Ouvrir une fenêtre et se placer devant (respirer l'air frais à la fenêtre).
- Signaler sa présence aux secours (par téléphone et par des gestes à la fenêtre).

Reprise de l'activité

Avant de reprendre l'activité, il convient de faire :

- effectuer le contrôle du bâtiment par un organisme de contrôle ;
- vérifier les installations électriques par un organisme agréé ;
- nettoyer les locaux, les gaines de ventilation… ;
- contrôler les appareils.

Bureau de coordination
de la prévention des risques



Institut national
de la santé et de la recherche médicale